



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 novembre 1999

Acquisition Fraud à Surimeau

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 Novembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99574

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

Acquisition Fraud à Surimeau

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des négociations de terrains nécessaires à la réalisation du Chemin Communal de l'An 2000, M. FARAUD Abel et sa fille Mme JEAN-JOSEPH ont donné leur accord pour la vente de leur propriété dans le secteur de Surimeau.

Ce terrain, en nature de jardin, est situé en zone NDi du Plan d'Occupation des Sols, est cadastré section AM n° 103 pour une surface de 178 m².

La surface exacte du terrain sera déterminée par le géomètre-expert.

Cette acquisition va permettre la réalisation d'une aire de pique-nique.

Le prix de la cession est de 3600,00 Frs. Ce prix est conforme à l'estimation globale des Domaines pour le chemin Communal de l'an 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions ci-dessus énoncées, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis
- autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître Faucher.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908 231 2312.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)